



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aménagement d'un barreau autoroutier

Question orale n° 832

Texte de la question

M. Thomas Rudigoz interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur l'aménagement d'un barreau autoroutier reliant l'autoroute A432 et l'autoroute A46 Sud et sur l'aménagement du « Nœud de Manissieux », l'échangeur A43/A46 Sud, afin de fluidifier les véhicules en transit. Ce barreau autoroutier dont la conception a été prévue par la métropole de Lyon dans une stratégie globale de désengorgement du centre-ville et de réduction du nombre de voitures transitant dans Lyon, permettra aux automobilistes de contourner la ville par l'Est. En effet, le constat mené par la métropole et la ville de Lyon est le suivant : chaque jour, 44 000 véhicules dont de très nombreux poids lourds traversent l'agglomération sans s'y arrêter, en empruntant la Rocade Est (25 000 véhicules par jour à elle seule), l'autoroute A6-A7 *via* Fourvière (16 000) ou le périphérique (3 000). Ce transit, cumulé à la desserte locale, paralyse et asphyxie la capitale régionale. Le 11 mai 2016, le ministère des transports a demandé à ASF (Autoroutes du Sud de la France) de mener les études et procédures relatives à l'élargissement à 2x3 voies de l'A46 Sud jusqu'à la DUP (déclaration d'utilité publique), aménagement qui inclut le traitement du « nœud de Manissieux ». Un dossier synoptique a été remis par ASF fin 2017. La métropole de Lyon est en attente d'une décision d'approbation du ministère depuis maintenant deux ans. Avec l'accord du ministère, une mise en service du nouveau barreau autoroutier pourrait avoir lieu en 2025. Une étude DREAL en 2018 a évalué le coût du traitement du « nœud de Manissieux » entre 90 et 130 millions d'euros TTC et celui de la mise à 2x3 voies de l'A46 Sud à 180 millions d'euros (soit un coût global entre 270 et 410 millions d'euros). Il demande ainsi au ministère des transports de bien vouloir délivrer l'autorisation d'approbation de ce projet vital pour la ville de Lyon et sa dépollution atmosphérique.

Texte de la réponse

CRÉATION D'UN BARREAU AUTOROUTIER DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

Mme la présidente. La parole est à M. Thomas Rudigoz, pour exposer sa question, n° 832, relative à la création d'un barreau autoroutier dans la métropole de Lyon.

M. Thomas Rudigoz. Ma question est particulièrement d'actualité, en ce jour de grève et de bouchons automobiles monstrueux. Elle porte sur la circulation automobile au cœur de l'agglomération lyonnaise.

Chaque jour, 113 000 véhicules empruntent les axes routiers traversant le cœur de notre ville de Lyon, en passant par le célèbre tunnel de Fourvière. Il faut en ajouter des dizaines de milliers d'autres qui empruntent les autres voies routières et autoroutières du cœur de l'agglomération lyonnaise.

Il résulte de cette situation un accroissement du nombre de pics de pollution, comme cela est le cas dans de nombreuses grandes villes françaises. Il s'agit d'un véritable problème de santé publique pour les populations riveraines.

Au demeurant, l'État en a conscience. Il y a trois ans exactement, au mois de décembre 2016, le gouvernement précédent a déclassé en voirie urbaine un tronçon de l'autoroute A6-A7 en vue de favoriser le contournement de notre agglomération par le trafic national et international.

À présent, que fait-on ? À ce jour, aucune décision opérationnelle n'a été prise. Il faut, me semble-t-il, mener deux chantiers.

Le premier consiste à introduire une tarification du trafic de transit. J'en ai défendu le principe dans l'hémicycle, lors de l'examen du projet de loi d'orientation des mobilités, ainsi qu'en commission des finances, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020. Malheureusement, à ce jour, le Gouvernement n'a pas donné une suite favorable à ma proposition – mais je ne désespère pas de la voir acceptée d'ici la fin de la législature ! (*Sourires.*)

L'autre grand chantier – c'est l'objet de ma question – consiste à mener des travaux sur les infrastructures autoroutières, notamment sur le nœud autoroutier de Manissieux, dans le secteur de Saint-Priest, et sur le tronçon sud de l'A46 reliant l'A43 à l'A7, qu'il convient d'élargir de 2x2 voies à 2x3 voies, afin de mettre un terme à la thrombose complète du trafic que l'on y constate chaque jour.

Pour ce faire, l'État et la société ASF – Autoroutes du sud de la France – devront mener un grand chantier autoroutier. Je sais que ce projet est suivi par les services de l'État. Par ailleurs, il faudra veiller à affecter la troisième voie aux transports collectifs et au covoiturage, comme le souhaite David Kimelfeld, président de la métropole de Lyon.

Monsieur le secrétaire d'État, ma question est simple : quel est l'état d'avancement de la réflexion des services de l'État sur le grand chantier de l'A46 sud ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du numérique.

M. Cédric O, secrétaire d'État chargé du numérique. Monsieur Rudigoz, vous appelez l'attention du Gouvernement sur le projet d'aménagement à 2x3 voies de l'A46 sud. Cet axe autoroutier, concédé à la société ASF, est une section libre de péage très fréquentée – le trafic moyen s'y élève à 65 000 véhicules par jour. Depuis plusieurs années, l'infrastructure est régulièrement congestionnée et présente une accidentologie en hausse, ce qui constitue un sujet de préoccupation pour les pouvoirs publics.

Conscient des attentes locales, l'État a demandé au concessionnaire, dans le cadre du plan de relance autoroutier, de produire un dossier synoptique relatif à l'aménagement à 2x3 voies de l'A46 sud et du nœud autoroutier de Manissieux. Le coût global de l'opération, qui doit encore être précisé, est estimé à environ 200 millions d'euros hors taxe, en valeur 2017.

Avant d'engager des travaux, une concertation est nécessaire, conformément à la loi. Dans ce cadre, le Gouvernement a demandé au concessionnaire de saisir la Commission nationale du débat public – CNDP –, en vue de définir les modalités de concertation avec les habitants et les associations concernés.

Cette phase de concertation aura lieu dès 2020 et constituera une étape importante dans la réalisation du projet, dont je vous confirme que le Gouvernement souhaite le mener à bien. M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État chargé des transports, rencontrera prochainement le préfet de région et ne manquera pas d'aborder avec lui ce sujet, important pour votre circonscription.

Mme la présidente. La parole est à M. Thomas Rudigoz.

M. Thomas Rudigoz. Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie de ces bonnes nouvelles. La concertation est très importante pour les acteurs publics – collectivités territoriales et représentant de l'État dans la région – comme pour les populations concernées.

Il s'agit d'une première étape importante. J'espère qu'elle sera rapidement suivie de décisions permettant de mener à bien les travaux, grâce auxquels nous soulagerons enfin le cœur de l'agglomération lyonnaise du trafic national et international.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Rudigoz](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 832

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2019](#)

Réponse publiée le : 11 décembre 2019, page 11912

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 décembre 2019](#)